



BULLETIN DE L'IRJI FRANÇOIS-RABELAIS (EA-7496)



N° 2 - juin 2019

LA FORMATION DES RÉGIMES AUTORITAIRES : ANALYSE COMPARÉE DE RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS EUROPÉENS

Sous la direction de
Karine ABDEREMANE, MCF en droit public de l'Université de Tours
Gülsah KURT, Post-doc en droit privé de l'Université de Tours
Colombine MADELAINE, MCF en droit public de l'Université de Tours



FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE & SCIENCES SOCIALES DE TOURS
Amphi E - Bâtiment B

1er février 2019
COLLOQUE



Inscription jusqu'au 25 janvier 2019 auprès de irji.secretariat@univ-tours.fr
Contact : 02 47 36 11 70

Faculté de Droit, Économie & Sciences Sociales - IRJI François-Rabelais
Bâtiment D - Bureau 117 - 50 avenue Jean Portalis - BP 0607 - 37206 TOURS CEDEX 3



RESPONSABILITÉ MÉDICALE ET INDEMNISATION DES ACCIDENTS MÉDICAUX. BILAN ET PERSPECTIVES

COLLOQUE
VENDREDI 15 MARS 2019



Sous la direction de
Farida ARHAB-GIRARDIN, Maître de Conférences HDR en droit privé à l'Université de Tours

FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE & SCIENCES SOCIALES DE TOURS
Salle du Conseil - Bâtiment B

Inscription jusqu'au 8 mars sur <https://framadata.org/colloque15mars2019>



Contact : 02 47 36 11 70

Faculté de Droit, Économie & Sciences Sociales
IRJI François-Rabelais - Bâtiment D - Bureau 117
50 avenue Jean Portalis - BP 0607 - 37206 TOURS CEDEX 3



À LA UNE

ACTUALITÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'IRJI FRANÇOIS-RABELAIS

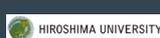
Le 12 septembre 2019 - 17h00 - Salle du Conseil de la Faculté

CONVENTIONS

Signature d'une convention de diffusion des colloques de l'IRJI François-Rabelais sur le site de France Culture en partenariat avec Canal U France.



Signature de conventions «Recherche et mobilité» avec les Universités de Chuo, Hiroshima, Kobe et Aoyama Gakuin.



Ce nouveau bulletin de l'IRJI François-Rabelais offre l'occasion de faire un bilan de l'activité du groupe de recherche sur une année universitaire pleine. Ce bilan paraît positif et source de satisfaction pour plusieurs motifs.

D'abord, quinze colloques auront été tenus durant cette année, dont certains de dimension internationale. Ensuite, sur le plan budgétaire, l'intégralité des crédits a été épuisée l'année dernière et l'Université a reconduit pour 2019 la même dotation, soit 64 559 €. Toujours sur le plan financier, l'action internationale de l'IRJI François-Rabelais a permis d'obtenir 8 666 € au titre du BQI (bonus qualité internationale) faisant de l'IRJI François-Rabelais, dans le domaine de l'action internationale, le 5ème meilleur groupe de recherche sur les trente-six unités que compte l'Université de Tours et le premier en sciences humaines. À cela s'ajoute trois appels à projets remportés par nos collègues. On ajoutera à cela, 24 000 € sur trois ans obtenus dans le cadre d'une convention CIFRE conclue avec la BNP.

Par ailleurs, et l'Université demande un effort important en matière de communication, le site de l'IRJI François-Rabelais sera très bientôt accessible à la consultation. En outre, un grand nombre des manifestations ont fait l'objet d'une capture vidéo et d'un montage par le service de l'audiovisuel de la Faculté. Leur diffusion sur différents canaux, notamment Canal-U, mais également prochainement sur la chaîne Youtube de l'IRJI François-Rabelais, permet de gagner en visibilité au regard des chiffres de consultation. Ainsi, et après avoir expérimenté une retransmission de la conférence de Maître Ayano Kanézuka sur l'affaire Ghosn en direct sur Facebook Live (600 personnes en direct), l'IRJI François-Rabelais totalise plus de 3800 vues de cette conférence à ce jour. L'IRJI François-Rabelais s'est doté d'un compte Facebook et Tweeter.

Enfin, nous nous réjouissons de l'intérêt constant manifesté par les praticiens du droit toujours plus nombreux à assister à nos manifestations. Les lecteurs de ce bulletin trouveront les rubriques « habituelles » ou qui, pour le moins, ont vocation à le devenir dans les pages qui suivent.

François FOURMENT & Pierre-Yves MONJAL,
Codirecteurs de l'IRJI François-Rabelais

Sommaire

À la une.....	1
Le mot des codirecteurs.....	2
L'IRJI François-Rabelais et ses 6 axes de recherche.....	3-4
Présentation du Conseil de l'IRJI François-Rabelais.....	4-5
Formations de Master adossées à l'IRJI François-Rabelais en vue d'une orientation vers le doctorat.....	5
Programmes de recherche en cours.....	6
Bonus Qualité Internationale (BQI).....	6
Professeurs invités, Post-Doctorants et Doctorants étrangers.....	6
Le nouveau logo de l'IRJI François-Rabelais.....	7
Colloques à venir.....	7
Retour sur les colloques.....	8-11
Retour sur les conférences.....	12-13
Conférence à venir.....	13
Colloques de l'IRJI François-Rabelais mis en ligne sur Canal U.....	14-15
Clinique juridique en droit européen.....	16
Thèses soutenues.....	17-18
Prix de thèse, Mehdi KEBIR, lauréat 2018 du Prix de la recherche de l'École Nationale de la Magistrature.....	18
Convention CIFRE.....	19
Bibliothèque Droit-Recherche (BDR).....	20
Publications.....	20
Liste des enseignants-chercheurs de l'IRJI François-Rabelais.....	21
Liste des doctorants de l'IRJI François-Rabelais.....	22-23
Informations pratiques sur l'IRJI François-Rabelais.....	24

Mentions Légales :

Responsables de la publication : MM. Pierre-Yves Monjal et François Fourment, codirecteurs de l'IRJI François-Rabelais (EA 7496)

Hébergeur : Université de Tours

Rédaction : Véronique Picard (Ingénieur d'études)

Composition : Xavier Houiller (Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales)

Impression : PICSEL, imprimerie centrale de l'Université de Tours

L'Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais (IRJI François-Rabelais EA-7496) a vocation à organiser et promouvoir toutes les recherches dans le champ du droit privé et des sciences criminelles, du droit public, de l'histoire du droit et des institutions, de la science politique, et aussi de l'économie. Il rassemble des enseignants-chercheurs, doctorants, jeunes docteurs et chercheurs de l'Université de Tours relevant de ces disciplines.

Les membres de l'IRJI travaillent par axe de recherche, adoptés à la réunion du 4 novembre 2015.

- Démocraties, libertés, politiques publiques

Regroupant des spécialistes des principales branches du droit – interne comme international et européen – et des chercheurs de science politique, cet axe se propose d'analyser, dans une perspective alliant complémentarité et interdisciplinarité, les transformations contemporaines des institutions, des pratiques et de la citoyenneté démocratiques. Les recherches menées couvrent une large gamme d'objets et de terrains, dans l'objectif général de contribuer à l'analyse critique des mutations actuelles du pouvoir et du droit, tout particulièrement pour déterminer la place précise qu'y tiennent les impératifs démocratiques et la protection des droits individuels.

Il s'agit d'abord d'interroger les reconfigurations de la citoyenneté, dans des contextes de crise, de mouvements sociaux ou de révolutions, mais aussi la remise en cause des catégories politiques traditionnelles – citoyenneté, pouvoir, normes, Etat – du fait de la globalisation et de dynamiques sociales, économiques ou politiques se déployant au-delà des frontières étatiques. Ces dynamiques produisent en retour des phénomènes de replis identitaires, comme la résurgence des logiques nationalistes, que l'axe de recherche entreprend également d'étudier, en s'appuyant en particulier sur les échanges entre juristes et politistes.

Il s'agit par ailleurs et plus généralement d'analyser les transformations des rapports de pouvoir et des droits fondamentaux, en examinant notamment les atouts et limites du droit dans l'encadrement de différentes politiques publiques, comme celles relatives à l'égalité et la non-discrimination, la lutte contre l'exclusion sociale ou la vulnérabilité, l'accès aux soins et la protection de la santé. Il en va ainsi d'interrogations sur le statut des droits sociaux dans le contexte de la crise de l'Etat social, mais aussi d'études sur le caractère genré du droit et des politiques publiques. Dans cette perspective, le processus de transformation de l'Etat est particulièrement analysé, soit qu'il s'agisse d'étudier les réformes de l'action publique, à travers la participation et l'information des administrés, soit qu'il s'agisse de mettre en évidence les tensions existant au sein des politiques publiques, comme l'attestent les débats contemporains sur la laïcité, l'intégration et la cohésion sociale.

Les chercheurs rattachés à l'axe ont vocation à croiser l'analyse de questions particulières et des recherches d'ampleur plus théorique, alimentées le cas échéant par des études comparatistes. La dimension théorique irrigue en effet l'ensemble des recherches de l'axe à des degrés divers. Il s'agira en particulier de développer une réflexion approfondie sur la démocratie et la citoyenneté, en analysant la part relative des institutions, du droit, des normes sociales et culturelles, mais aussi des acteurs et des différents modes d'action qui se déploient au sein des sociétés contemporaines, parmi lesquels la presse, « chien de garde » de la démocratie.

- Marché et entreprise

Notion large, le marché peut être appréhendé comme un espace sans frontières intérieures. Une fois consacrée son existence et délimitée son emprise, il invite à s'attacher aux échanges commerciaux et financiers, nationaux, européens et internationaux qu'il permet, à leurs instruments et à leur régulation. Il conduit aussi à s'intéresser à tout ce qui y circule librement : marchandises services, capitaux mais aussi personnes (actifs ou simples citoyens). Il pousse enfin à l'étude des entreprises qui en sont les acteurs, impliquant ainsi de s'intéresser aux droits de la concurrence (interne, européen, international) et de la distribution, des sociétés, des entreprises en difficulté, des contrats, de la commande publique, du travail.... La globalisation du droit et de l'économie et la crise économique et financière invitent à repenser non seulement les rapports économiques et juridiques entre entreprise et marché, mais également l'impact de cette évolution sur le droit et les institutions de droit interne, privé ou public, européen et international. Cet axe ouvre donc la perspective à des travaux juridiques, économiques, sociologiques et historiques de nature transversale et pluridisciplinaire.

Cet axe de recherche s'inscrit dans le prolongement de plusieurs masters : master juriste d'entreprise (MAJE), droit des affaires internationales, juriste européen, ainsi qu'en partie celui de conseil et contentieux (conseil en droit privé et public des affaires, contentieux économique).

- Normes et institutions en Europe (sous réserve de maintien de cet intitulé)

Cet axe se propose de faire converger les recherches autour des questions relatives aux rapports de normes et de systèmes européens et nationaux. La production normative de l'ordre conventionnel (CEDH et Conseil de l'Europe) et de l'ordre intégré (Union européenne) conduit à des adaptations incessantes des catégories juridiques et des jurisprudences impliquant de la part des juristes un suivi attentif de ces évolutions. C'est tout à la fois les normes largo sensu et leurs producteurs (CEDH/Union/Etats), c'est-à-dire les institutions européennes, qui sont placés au cœur de cet axe invitant ainsi à réfléchir sur tous les aspects de ces réaménagements affectant toutes les branches du droit interne notamment. Les enjeux institutionnels, politiques, économiques liés à ce vaste mouvement de recomposition des ordres juridiques y sont naturellement rattachés, car les interactions ne sont pas exclusivement de type normatif. Les dynamiques institutionnelles et politiques au sein de l'Europe, qu'il s'agisse de l'Union ou du Conseil de l'Europe, impliquent en effet une expertise spécifique de la part des chercheurs. Enfin, car il ne saurait être question d'isoler l'Europe du vaste processus de globalisation du (des) droit(s), la dimension internationale de nos recherches collectives invitent à intégrer dans nos réflexions de nombreux aspects liés au droit international privé et public. Cet axe se veut à la fois ouvert aux analyses techniques ou pratiques mais également prospectives et théoriques. Privatistes, publicistes, politistes, historiens et économistes sont en effet et nécessairement interpellés par ces nouveaux enjeux qui, au-delà des traditions liées à chacune de nos disciplines, concourent à redéfinir la nature et la fonction même des instruments du droit.

Cet axe doit être compris comme s'arrimant aux différents Master de la Faculté de droit de Tours en parfaite cohérence avec les programmes de ces derniers et les cours qui y sont dispensés afin de préparer les jeunes chercheurs à l'approfondissement doctoral de leur formation notamment.

- Procédures

L'axe Procédures rassemble les recherches en procédure civile, pénale et administrative.

À côté de l'analyse des spécificités propres à chacune, une approche interdisciplinaire est rendue possible par l'émergence de principes communs réunis dans ce qu'on appelle plus communément le droit processuel. La consécration d'un droit au procès équitable irrigue l'ensemble des procédures civile (et des procédures civiles d'exécution), pénale, administrative, constitutionnelle et conventionnelle.

Cet axe permet aussi de comparer les évolutions respectives des différentes procédures s'agissant, entre autres, de l'office du juge.

L'axe ne se limite pas à la simple procédure contentieuse, il a aussi pour objet d'analyser les différentes voies d'évitement du juge : modes alternatifs de règlement des différends, procédure administrative non contentieuse. Il a pour vocation de s'intéresser aux procédures non juridictionnelles, telle celles mise en œuvre devant les autorités de régulation.

- Responsabilités

Son objet est d'étudier les responsabilités civile, administrative, pénale, politique dans une démarche interdisciplinaire.

Outre les publications individuelles en ce domaine qui sont nombreuses, plusieurs travaux collectifs ont été publiés :

- ouvrage sur les dommages et intérêts ;
- ouvrage sur les droits public et privé de la responsabilité.

L'axe « Responsabilité » peut s'appuyer :

- sur un nombre important de collègues et de doctorants s'intéressant à cette thématique ;
- sur le réseau du Groupe de Recherche Européen sur la Responsabilité Civile et l'Assurance (GRERCA), dont plusieurs membres du laboratoire font partie.

- Territoires, urbanisme, immobilier

L'objet de cet axe consiste d'abord, autour de la notion de territoires, en une réflexion sur toutes les questions en lien avec l'occupation de l'espace : urbanisme, aménagement, habitat, foncier, environnement, construction et gestion de l'immeuble... Il s'agira à la fois d'en identifier les acteurs, les enjeux, les outils, leurs interférences et d'analyser les différents instruments juridiques aussi bien nationaux, européens et internationaux susceptibles d'être mis en œuvre dans ce cadre, tels que les servitudes, les différents documents de planification ainsi que les responsabilités...

Par ailleurs, l'axe comprend une réflexion autour de la vie, de l'organisation et de l'administration de ces territoires à travers l'action locale. Il s'agit ici d'étudier la décentralisation et plus particulièrement la gestion administrative et financière des collectivités et intercommunalités, les politiques locales, les services publics locaux..., qui soutiennent l'action publique locale.

Cet axe a vocation non seulement à regrouper des chercheurs en droit privé et en droit public, mais aussi à favoriser des coopérations avec d'autres équipes, notamment avec les géographes et aménageurs qui coopèrent déjà au sein de quatre masters : Promotion et Gestion de l'immeuble (PGI), Management des Territoires et Urbanisme (MTU), Environnement, Territoire et Paysage (ETP) et Administration des Collectivités Locales (ACL). Les recherches appliquées à travers les contacts avec les acteurs publics et privés de la construction, de l'aménagement et de l'environnement (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, agences d'urbanisme, bureaux d'études...) seront développées.

Présentation du Conseil de l'IRJI François-Rabelais

Il est composé tel que ci-après :

Les membres de l'IRJI travaillent par axe de recherche (avec à la tête de chacun, deux responsables d'axe élus par les membres de chaque axe et siégeant au Conseil de l'IRJI).

- « Normes et institutions en Europe » (coresponsables élues le 29 février et le 30 juin 2016)

Karine Abderemane, karine.abderemane@univ-tours.fr

Veronique Tellier-Cayrol, veronique.tellier@univ-tours.fr

- « Marché et entreprise » (coresponsables élu(e)s le 1er mars 2016)

Fabienne Labelle, fabienne.labelle-pichevain@univ-tours.fr

Franck Juredieu, franck.juredieu@univ-tours.fr

- « Procédures » (coresponsables élu(e)s le 7 mars 2016)

Federica Oudin, federica.oudin@univ-tours.fr

Benjamin Lavergne, benjamin.lavergne@univ-tours.fr

- « Responsabilités » (coresponsables élues le 1er mars 2016)

Nathalie Albert, nathalie.albert-moretti@univ-tours.fr

Olivia Sabard, olivia.sabard@univ-tours.fr

- « Territoires, urbanisme, immobilier » (coresponsables élu(e)s en février 2016)

Nathalie Ros, nathalie.ros@univ-tours.fr élue le 31 janvier 2017

Alexandre Deroche, alexandre.deroche@univ-tours.fr

Présentation du Conseil de l'IRJI François-Rabelais ■ ■ ■ ■

- « Démocraties, Libertés et Politiques sociales » dans l'attente des nouveaux co-responsables

- d'un représentant de chaque discipline universitaire (CNU) qui ne serait pas représentée parmi les directeurs et les responsables d'axe ;

Assia Boutaleb, assia.boutaleb@univ-tours.fr

- de deux représentants des doctorants ;

Sofian Goudjil, sofian.goudjil@etu.univ-tours.fr

Melanie Cosso, melanie.cosso@univ-tours.fr

- des chargés de mission ;

* fonds documentaire :

Nicolas Cayrol, nicolas.cayrol@univ-tours.fr

Sébastien Roland, sebastien.roland@univ-tours.fr

* coopération européenne et internationale :

Colombine Madelaine, colombine.madelaine@univ-tours.fr

Véronique Picard, veronique.picard@univ-tours.fr

* encadrement doctoral et jeunes docteurs :

Julie Traullé, julie.traulle@univ-tours.fr

Pierre Mouzet, pierre.mouzet@univ-tours.fr

- des personnels administratifs affectés à l'IRJI François-Rabelais.

Véronique Picard, veronique.picard@univ-tours.fr

Claire Gaumé, claire.gaume-dequeant@univ-tours.fr

Formations de Master adossées à l'IRJI François-Rabelais en vue d'une orientation vers le doctorat

MENTION	PARCOURS Master 2	Responsables parcours de Master 2	Courriel
Justice, procès et procédures	M2 Conseil et contentieux	Federica OUDIN/Olivia SABARD	federica.oudin@univ-tours.fr olivia.sabard@univ-tours.fr
	M2 Etudes judiciaires approfondies	Delphine THOMAS/TAILLANDIER (responsable)/Véronique TELLIER-CAYROL (responsable adjointe)	delphine.taillandier@univ-tours.fr veronique.tellier@univ-tours.fr
Droit de l'entreprise	M2 Droit des affaires	Julien BOURDOISEAU	julien.bourdoiseau@univ-tours.fr
	M2 Droit social	Gwenola BARGAIN	gwenola.bargain@univ-tours.fr
Droit international	M2 Droit des affaires internationales	Hadi SLIM	hadi.slim@univ-tours.fr
	M2 Biotechnologie et droit	François-Xavier TESTU	francois.testu@univ-tours.fr
Droit du patrimoine	M2 Ingénierie patrimoniale	Camille DREVEAU / Fabienne LABELLE/Franck JUREDIEU	camille.dreveau@univ-tours.fr fabienne.labelle@univ-tours.fr franck.juredieu@univ-tours.fr
	M2 Promotion et Gestion de l'Immeuble	Camille DREVEAU / Fabienne LABELLE/Franck JUREDIEU	camille.dreveau@univ-tours.fr fabienne.labelle@univ-tours.fr franck.juredieu@univ-tours.fr
Droit public	M2 Droit et Gestion Publique Locale	Corinne TOURET	corinne.touret@univ-tours.fr
	M2 Juriste de droit public	Nathalie ALBERT-MORETTI Marie-Laure GELY	nathalie.albert-moretti@univ-tours.fr marie-laure.gely@univ-tours.fr
Droit européen	M2 Droit-Langues	Claude OPHELE	claud.ophele@univ-tours.fr
	M2 Juriste européen	Sébastien ROLAND Christine GUILLARD	sebastien.roland@univ-tours.fr christine.guillard@univ-tours.fr
Droit de la santé	M2 Droit de la santé	Farida ARHAB-GIRARDIN	farida.arhab-girardin@univ-tours.fr
Droit de l'environnement et de l'urbanisme	M2 Droit Recherche	Patrick MOZOL	patrick.mozol@univ-tours.fr
Economie de l'entreprise et des marchés	M2 Economiste d'entreprise	Alain BOUSQUET	alain.bousquet@univ-tours.fr

CHAMBORD (Valorisation touristique du patrimoine et du paysage)

Financement : Région Centre, APR 2014-2019

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Véronique TELLIER-CAYROL (MCF HDR). Porteur du projet : Stéphane ONNÉE (PR) (Laboratoire Vallorem). Partenaires : Université d'Orléans (CRJ Pothier, Pollen, Fédération Gaston Berger), + CESR de Tours.

MUT-MONDIALISATION (Futur de la mondialisation)

Financement : Région Centre, APR 2015-2019

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Pierre-Yves MONJAL (PR). LEO d'Orléans (Daniel MIRZA (PR) - Laboratoire porteur).

SEPage (Stratégies de transmission des Exploitations et Pratiques professionnelles en viticulture)

Financement : Région Centre, APR 2016- 2020

Responsables pour l'IRJI François-Rabelais : Abdelkhaleq BERRAMDANE (PR Émérite), Alexandre DEROCHE (PR) et Fabienne LABELLE (MCF). Coordinateur : Françoise SITNIKOFF (MCF).

VITI-TERROIR (Simulation des dynamiques spatiales des territoires viticoles ligériens)

Financement : Région Centre, APR 2013- 2019

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Abdelkhaleq BERRAMDANE (PR Émérite). Porteur du projet : Samuel LETURCQ (MCF).

WATER-PONDI (Water Risk Assessment in Pondichéry)

Financement : Région Centre, APR 2017-2022

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Christine FAUVELLE-AYMAR (MCF HDR). Porteur du projet : Université de Tours GEHCO, partenaires LEO, CITERES, et BRGM Orléans.

EUROPA-ASIA-PAC

Financement : AP MSH Val de Loire AP 2019-2020

Responsables pour l'IRJI François-Rabelais : Pierre-Yves MONJAL (PR) Abdelkhaleq BERRAMDANE (PR émérite).

Le traitement des mineurs délinquants et son efficacité sur le taux de récidive. Étude régionale Orléans-Tours.

Financement : Région Centre APR IA 2019, DOREMI

Responsables pour l'IRJI François-Rabelais : Delphine THOMAS-TAILLANDIER (MCF) et Véronique TELLIER-CAYROL (MCF HDR).

Projet de recherche QPC 2020

Financement : Conseil constitutionnel

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Véronique TELLIER-CAYROL (MCF HDR).

Néolibéralisme anglo-américain des années 1980 : construction, évolution et transmission d'un paradigme/modèle

Financement : Actions de recherche transversales, AP 2019

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Nathalie LEVY (MCF)

Bonus Qualité Internationale (BQI)

La base de données Recherche-International (LaBRI) de notre Université, que vous pouvez consulter à l'adresse <http://labri.univ-tours.fr/>, a été alimentée par la presque totalité des unités de recherche de l'établissement. Le recensement ainsi réalisé est une source précieuse d'informations et, couplé avec les courts rapports de bilan et prospective demandé à chaque unité, il constitue un encouragement à se tourner vers l'international.

Sur la base des actions 2018 recensées dans LaBRI, la commission recherche a adopté une distribution du Bonus Qualité Internationale, suivant des modalités identiques à celles de l'an dernier. Il ne s'agit pas d'une évaluation globale de l'unité de recherche, mais bien de l'examen d'un nombre limité d'actions bien identifiées, traduisant l'activité et le rayonnement à l'international de l'unité. La dotation de l'IRJI François-Rabelais s'élève à 8 666 €. Sur les 34 laboratoires de l'Université de Tours, l'IRJI François-François 5ème au titre du BQI, premier laboratoire de sciences humaines à obtenir un tel score.

Le dossier a été préparé par Véronique PICARD.

Professeurs invités, Post-Doctorants et Doctorants étrangers À venir

2019-2020

Mohamed CHOURAK (Professeur à l'Université d'Hiroshima)

<https://www.hiroshima-u.ac.jp/en>

Retour sur

Mi-février - Mi-mars 2019

Tadashi SHIRAISHI

(Professeur à l'Université impériale de Tokyo, Japon)

<http://shiraishitadashi.jp/english/index-e.html>



Tadashi SHIRAISHI et Marc DESMET, Vice-Président chargé des relations internationales à l'Université de Tours

Mi-janvier - Mi-février 2019

Lin XU

(Professeur à l'Université de Hunan, Chine)

<http://www-en.hnu.edu.cn/>



Pierre-Yves MONJAL, codirecteur de l'IRJI François-Rabelais et Lin XU

Le nouveau logo de l'IRJI François-Rabelais ■ ■ ■ ■

Le nouveau logo se décline en trois versions. En «bleu IRJI», vous retrouverez les informations essentielles, le nom du laboratoire et son numéro d'équipe d'accueil.

La forme adoptée est celle du bâtiment D de la Faculté de Droit, Économie & Sciences Sociales. De même, les couleurs utilisées sont celles de la charte graphique du logo de l'Université de Tours.

Tous ces éléments contribuent à donner une identité visible au laboratoire tout en réaffirmant l'appartenance de ce dernier à l'Université de Tours.



Colloques à venir

14-15 novembre 2019 [La transmission des exploitations viti-vinicoles](#), Colloque du programme Sepage organisé par Alexandre Deroche (PR) et Fabienne Labelle (MCF).

21-22 novembre 2019 [Atteintes à l'environnement et santé : approches juridiques et enjeux transdisciplinaires](#), Colloque en collaboration avec l'Université de Paris 13 organisé par Damien Thierry (MCF HDR), Farida Arhab-Girardin (MCF HDR) et Fabienne Labelle (MCF).

Novembre 2019 [Les partenariats des puissances économiques en Asie-pacifique](#), Colloque organisé par Pierre-Yves Monjal (PR), Abdelkhaleq Berramdane (PR émérite), Michel Trochu (PR émérite).

- 25-26 novembre 2019 Colloque de Chiang Mai, Université de Chiang Mai, Thaïlande.

- 28-29 novembre 2019 Colloque de Ho Chi Minh, Université de Droit de Ho Chi Minh, Vietnam.

Sous l'égide du Réseau de juristes français et japonais de Tours (Nihon-EuropA) et du Réseau pluridisciplinaire «Nouvelles Dynamiques Partenariales Externes de l'UE en Asie-Pacifique» (NODYPEX) de Rennes. Cette manifestation prolonge les actions déjà engagées par les deux réseaux, à Hanoï, Tours et Rennes. Les partenaires sont l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE), GIS Europe de Rennes, Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais (EA 7496), l'Université de Chiang Mai (Thaïlande), l'École Supérieure de Commerce Extérieur d'Hanoï (ESCE Vietnam), Université nationale de Hô-Chi-Minh (Vietnam), Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire et l'Université de Rennes 2.

28-29 novembre 2019 [Comment les responsables publics doivent-ils répondre de leurs actes ?](#), Colloque organisé par Christian Garbar (PR émérite), Mathilde Collin (MCF HDR), Pierre Mouzet (MCF HDR), Véronique Tellier-Cayrol (MCF HDR) et Corinne Touret (MCF HDR), Anne Jeannot (MCF).



11-12 mai 2020 [De la séduction à l'agression](#), Colloque international organisé avec le Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles du CHU de Tours (<https://www.ffciavv.org/les-criavv/criavv-centre/>) et l'équipe émergente E.E. 1901 Qualité de vie et Santé psychologique (QualiPsy).

Retour sur les colloques ■ ■ ■

14-15 juin 2018 - Colloque de la CEDECE sur **Les bases conceptuelles du droit de l'Union européenne**, organisé dans le cadre de l'axe Normes et institutions en Europe par Sébastien Roland (PR). La publication des actes est à venir.

8

COLLOQUE ANNUEL DE LA CEDECE

Université de Tours, 14-15 juin 2018

Les bases conceptuelles du droit de l'Union européenne

Pour une théorie générale de l'intégration

Sous la direction scientifique de Sébastien Roland, Professeur de droit public, Université de Tours



Inscription jusqu'au 3 juin 2018 auprès de venetique.pce@univ-tours.fr

Contact : 02 47 36 11 70



Qu'est-ce qui constitue le droit communautaire / droit de l'Union européenne comme discipline scientifique ? Au-delà du développement, au fil des décennies, d'un corpus de connaissances spécialisé sur le processus d'intégration européenne, au-delà de la formation concomitante d'une communauté d'enseignants-chercheurs dédiés à cet objet d'étude, au-delà de la structuration progressive de parcours académiques propres, au-delà de ce triple mouvement, quels sont les fondements du droit de l'Union européenne entendu comme discipline se revendiquant autonome, particulièrement mais pas uniquement, par rapport aux autres branches du droit ? Est-il possible de remonter jusqu'à une notion-mère, jusqu'à une forme de méta-principe ou un concept fondateur ? Le droit de l'Union européenne, sous quelque aspect qu'on l'étudie – institutionnel, normatif, contentieux et matériel – ramène-t-il invariablement à une sorte de socle commun, un pivot, une assise, qui en fonderait au sens fort l'unité, tout en permettant d'en saisir la singularité ? Quelles sont en somme les bases conceptuelles du droit de l'Union européenne ?

L'objet du colloque est de marquer un temps d'arrêt dans les études européennes, qui ont aujourd'hui une soixantaine d'années, non seulement afin de dresser un bilan de la discipline, un « état de l'art » selon l'expression consacrée, mais aussi d'anticiper les développements futurs de ce champ d'études particulier. Ce colloque se veut ainsi autant rétrospectif que prospectif : il s'agit d'une part d'identifier quels acquis la recherche sur le processus d'intégration européenne a permis d'engranger, comment cette recherche s'est peu à peu structurée, autour de quels axes, quels ont été également ses errements et ses angles morts ; il s'agit d'autre part de réfléchir à la manière dont ces acquis pourraient être systématisés, c'est-à-dire inscrits dans une théorie générale qui, pour le moment, n'existe pas.

Il s'ensuit que le colloque, par la mise en abyme qu'il suppose, a également vocation à interroger le processus de construction européenne lui-même. A l'heure où l'Europe est confrontée au Brexit, doit faire face à la crise des migrants, voit le socle commun de ses valeurs érodé par l'attitude de certains de ses membres et s'interroge sur les modalités d'une possible relance, cette réflexion sur la manière pertinente de construire un savoir académique sur l'Union européenne est aussi une réflexion sur l'identité même du projet européen. Il intéresse à ce titre non seulement les chercheurs, mais aussi les acteurs de la construction européenne, jusqu'au citoyen lambda.

Ce colloque est innovant à plusieurs égards. D'abord parce qu'il est la première manifestation scientifique à se ressaisir de ces questions qui, on le sait, avaient été au cœur du Congrès international d'études de la CECA tenu à Milan et Stresa au moment inaugural de la construction européenne, en mai et juin 1957.

5 octobre 2018 - **L'appel : regards croisés en procédures civile et administrative**, Colloque organisé dans le cadre de l'axe Procédures par Benjamin Defoort (PR). La publication des actes est à venir aux éditions AKILAFOTE.

Voie de recours de principe ouverte aux justiciables, dans tout système juridique, pour contester une décision de justice, l'appel est aujourd'hui à la croisée des chemins.

Dans le contentieux de l'administration, la fonction de juge d'appel a pour originalité de n'avoir été attribuée que très tardivement à des juridictions spécifiquement chargées de cette tâche, les cours administratives d'appel, et dont on a fêté il y a peu le trentième anniversaire. Certaines de ses caractéristiques peuvent ainsi être recherchées entre le modèle que constitue classiquement l'appel civil, et celui hérité du rôle historique du Conseil d'État comme juge de dernier ressort.

Mais c'est précisément dans cette même période que le pouvoir réglementaire a, par une série de décrets de mai 2017, modifié le régime de l'appel en matière civile, dans le prolongement de la réforme, plus profonde, de 2011. C'est tout autant l'accès au juge d'appel que son office qui se trouvent bousculés.

Ces textes annoncent d'autres réformes : dans quelles directions iront-elles ? Concerneront-elles aussi l'ordre juridictionnel administratif ? Seront-elles anticipées, accompagnées ou nuancées par les jurisprudences des juridictions civiles et administratives ? Ces dernières s'inspireront-elles des nouvelles orientations de l'appel civil ? Autant de questions qu'il est apparu utile de poser lors de cette journée d'études et de soumettre aux regards croisés de civilistes et de publicistes.

L'APPEL
Regards croisés en procédures civile et administrative

Sous la direction de Benjamin DEFORT, professeur de droit public, Université de Tours.

TOURS
5 OCTOBRE 2018
Salle du Conseil - Bâtiment B

COLLOQUE

Inscription jusqu'au 28 septembre 2018 auprès de administratif@univ-tours.fr
Contact : 02 47 36 11 70

Faculté de Droit, Économie et des Sciences Sociales
231 Avenue Rabelais
Bâtiment D - Bureau 07
36 avenue Jean Perrin - 37 007
37006 TOURS CEDEX 2

Retour sur les colloques ■ ■ ■ ■

18-19 octobre 2018 - **La distinction entre les polices administrative et judiciaire a-t-elle encore un sens ?**, Colloque organisé dans le cadre de l'axe Procédures par Benjamin Lavergne (MCF) et Delphine Thomas-Taillandier (MCF). La publication des actes est à venir.



La distinction entre la police administrative et la police judiciaire reste structurante, notamment dans l'enseignement du droit administratif en deuxième année, en ce qu'elle illustre le principe de séparation des autorités administratives et judiciaires et le dualisme juridictionnel français. Pour autant, la ligne de démarcation entre ces deux notions n'a jamais été parfaitement claire. Le clivage entre la prévention et la répression, encore souvent avancé par les auteurs, ne permet pas en effet d'en saisir toute la complexité. Le critère finaliste, fondé sur la commission d'une infraction, semble de son côté quelque peu dépassé, à l'aune notamment des évolutions législatives récentes qui octroient des moyens considérables à la police de l'ordre public, qui se rapprochent de ceux utilisés par la police judiciaire. L'utilisation de techniques juridiques semblables, de manière concurrente ou concomitante, et parfois s'agissant d'un même comportement qualifiable d'infraction, ne traduit-elle pas ainsi une certaine confusion entre les deux polices ? Il convient ainsi de s'interroger sur la signification de ce rapprochement et d'en saisir toute la portée. Dès lors que la préservation de l'ordre public se dote d'outils similaires à la répression des infractions, l'autonomie conceptuelle de ces deux notions semble pouvoir être remise en question. Au-delà du rapprochement formel des moyens, la question plus substantielle des niveaux respectifs de garanties procédurales offertes à la personne concernée par ces mesures – et donc celle de l'office des juges – devient alors centrale. Les universitaires, magistrats

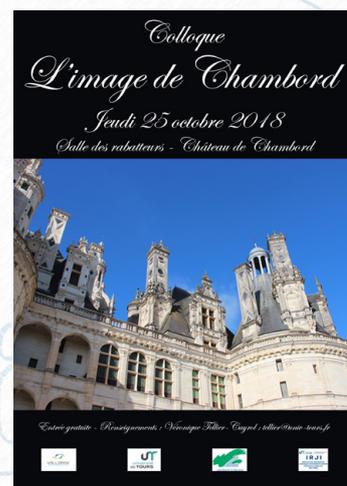
des deux ordres de juridiction, avocats, officiers de police et représentants de l'Etat intervenants à ce colloque se sont attachés dès lors à comparer les mesures prévues tant par le code de procédure pénale que le code de la sécurité intérieure, afin de confronter leurs pratiques et de questionner le sens de leur utilisation.

25 octobre 2018 - Colloque **L'image de Chambord** organisé par Véronique Tellier-Cayrol (MCF HDR).

Le domaine de Chambord constitue un ensemble exceptionnel : un château classé monument historique dès 1840 et inscrit au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), une forêt domaniale de 5315 hectares, une réserve nationale de chasse, ...

Si le château de Chambord est universellement connu, le régime juridique du Domaine national de Chambord, établissement public industriel et commercial, soulève un certain nombre de questions juridiques, pour certaines d'entre elles très récentes.

Ce colloque sur «L'image de Chambord» a été l'occasion d'aborder ces questions d'actualités suscitées notamment par un arrêt du Conseil d'Etat du 13 avril 2018 ou encore par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (et le décret du 1er juin 2018 relatif au domaine national de Chambord), sans pour autant en négliger l'aspect historique.



12-14 novembre 2018 - Colloque Bochum. **Une relance de l'Union Européenne ? Intégration, désintégration, recomposition. Regards croisés franco-allemand.** Colloque organisé dans le cadre de l'axe Normes et institutions en Europe par Anne Jeannot (MCF).



Créée en 1997, l'Université franco-allemande (UFA) située à Sarrebruck, a pour ambition de promouvoir la coopération franco-allemande dans l'enseignement supérieur et la recherche. Constituée d'un réseau de 194 établissements d'enseignement supérieur français et allemands, l'UFA est financée à parts égales par la France et l'Allemagne. L'UFA soutient financièrement la mise en place de cursus intégrés binationaux et trinationaux et de doubles diplômes dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de la Licence et du Master (180 cursus intégrés). L'UFA encourage la recherche par la création de collèges doctoraux franco-allemands (23 collèges doctoraux) et le soutien financier apporté aux thèses réalisées en cotutelle ainsi qu'aux manifestations scientifiques de jeunes chercheurs. L'UFA facilite l'insertion professionnelle des diplômés (6400 étudiants et 300 doctorants). Les universités de Tours et de Bochum remercient l'UFA pour le soutien financier qu'elle accorde depuis l'origine à leurs cursus de Licence/Bachelor Droit français/Droit allemand et de Master Droit européen, parcours franco-allemand, ainsi qu'aux manifestations de jeunes chercheurs antérieures.

Retour sur les colloques ■ ■ ■

15-16 novembre 2018 - **Le nouveau système européen de règlement des différends relatif aux investissements.** Colloque organisé dans le cadre de l'axe Normes et institutions en Europe par Abdelkhalq BERRAMDANE (PR) et Michel TROCHU (PR).



Colloque organisé en coordination avec les organisateurs du workshop de Rennes les 12 et 13 novembre 2018 sur « le développement durable et les droits de l'homme dans les accords de partenariat de l'Union européenne avec les pays d'Asie-Pacifique »

Face à une procédure d'arbitrage international (RDIE) qui permettait aux multinationales d'engager directement un recours contre l'Etat d'accueil des investissements dès lors que ces Etats promulguaient des textes en matière sanitaire, climatique et environnementale, la Commission européenne a réagi en proposant un nouveau mode de règlement des litiges, dénommé le système juridictionnel des investissements (SJI) ou Investment Court System (ICS).

Cette nouvelle procédure a été très rapidement contestée. La Cour de justice de l'Union européenne est déjà saisie de l'affaire et devrait se prononcer au moment du colloque. Par son objet le colloque de Tours était donc d'une très grande actualité.

30 novembre 2018 - **La médiation. Autour de Thierry Bériault.** Journée d'étude organisée par Federica Oudin (MCF HDR).

Journée consacrée à la médiation avec une conférence tout public le matin et un échange de pratiques entre professionnels, l'après midi... Thierry Bériault est médiateur agréé et avocat au Québec. Il est Président chez ADR Institute of Canada (ADRIC)/Institut d'arbitrage et de médiation du Canada (IAMC). Il a présidé l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) et co-préside l'Institut de médiation dans l'espace francophone (IMEF). Il est également chargé de cours à l'Université de Sherbrooke au programme de prévention et règlement des différends.



1er février 2019 - **La formation des régimes autoritaires : analyse comparée de récents développements européens.** Colloque organisé dans le cadre de l'axe Normes et institutions en Europe par Karine ABDEREMANE (MCF), Gülsah KURT (Post-doc) et Colombine MADELAINE (MCF). La publication des actes est à venir dans la Revue du droit de l'Union européenne aux Éditions Clément Juglar.



Le 1er février 2019 s'est tenu à la Faculté de Droit de Tours un colloque international sur La formation des régimes autoritaires : analyse comparée de récents développements européens sous la direction scientifique de Karine Abderemane, de Gülsah Kurt et de Colombine Madelaine. Le colloque fut un succès à plusieurs égards.

Un succès d'audience, tout d'abord. Plus de cent cinquante personnes (de nombreux étudiants, collègues universitaires, avocats, représentants d'ONG, etc.) sont venues écouter avec un vif intérêt les vingt intervenants qui se sont succédé à la chaire (v. programme ci-joint).

Un succès de méthode, ensuite. Les organisatrices du colloque s'étaient fixé de proposer une analyse comparée des voies d'installation de l'autoritarisme, tel que celui-ci se manifeste actuellement en Europe, en particulier en Hongrie, en Pologne, en Italie, également en Turquie et, dans une certaine mesure, en France. Les auditeurs ont pu apprécier la finesse de l'expertise des différents intervenants, universitaires et/ou membres d'organisations prestigieuses (Commission de Venise du Conseil de l'Europe, ONU, CNCDH, etc.), tous venus participer aux échanges organisés entre ces différents spécialistes des questions constitutionnelles, européennes ou pénales que soulèvent les phénomènes autoritaires. Chaque panel a ainsi permis de rappeler la spécificité des contextes nationaux, tout en soulignant la rémanence des voies d'érosion de l'Etat de droit et de la démocratie dans chacun de ces pays ; ces analyses ont aussi l'avantage

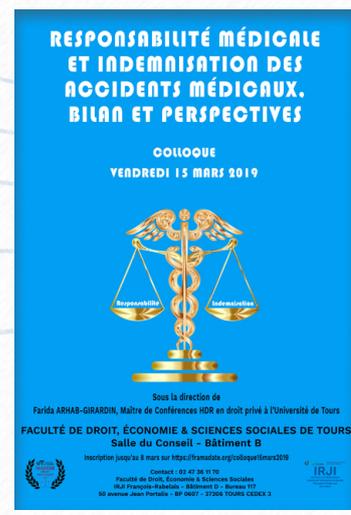
d'offrir une lecture des « angles-morts » des contrôles exercés par les institutions nationales et européennes. Outre l'intérêt de la comparaison entre les différents pays observés, le colloque s'est enrichi d'un dialogue entre les savoirs juridiques et politistes, faisant apparaître la pertinence mais aussi les écueils liés à une approche incrémentale de l'autoritarisme.

Un succès « d'étape », enfin. Après avoir confirmé l'intérêt d'une analyse des procédés juridiques qui caractérisent l'installation de ces régimes dans le cadre démocratique et après avoir clarifié les formes de résistance et de résilience dudit cadre démocratique (aux niveaux national et européen), le colloque confirme la nécessité de poursuivre à l'IRJI une recherche collective, internationale, qui favorise une meilleure connaissance du phénomène autoritaire et des transformations contemporaines de la démocratie et de l'Etat de droit en Europe.

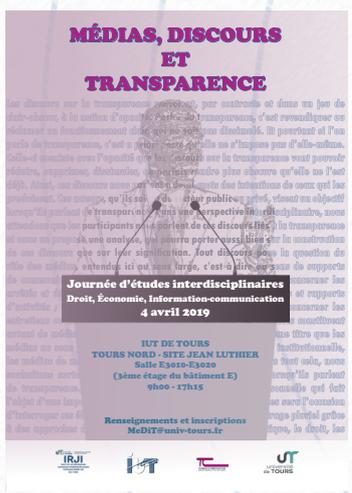
Retour sur les colloques ■ ■ ■ ■

15 mars 2019 - **Responsabilité médicale et indemnisation des accidents médicaux. Bilan et perspectives.** Colloque organisé par Farida ARHAB-GIRARDIN (MCF-HDR). La publication des actes est à venir.

La loi Kouchner du 4 mars 2002 relative aux droits des patients et à la qualité du système de santé représente une avancée incontestable dans la réparation des dommages corporels. Elle crée, en effet, un régime d'indemnisation des dommages médicaux novateur à différents titres. Elle redéfinit et unifie, d'abord, les règles de la responsabilité médicale en conférant à la faute une place majeure. Elle entend ensuite consacrer un droit à indemnisation des accidents médicaux non fautifs (« l'aléa thérapeutique »), sous condition de gravité, au titre de la solidarité nationale. Elle met, enfin, en place une procédure de règlement amiable des dommages médicaux fautifs et non fautifs devant des commissions de conciliation et d'indemnisation afin, notamment, de déjudiciariser les litiges en la matière mais également simplifier et accélérer la procédure. Plus de quinze ans après son entrée en vigueur, les objectifs poursuivis par le législateur ont-ils été atteints ? Les droits des victimes sont-ils mieux préservés ? Pour y répondre, les intervenants se sont, dans un premier temps, intéressés aux dernières évolutions de la responsabilité médicale. L'instauration d'un régime unitaire de responsabilités administrative et civile supposait une interprétation identique des dispositions législatives. Est-on parvenu à une telle harmonisation et à une stabilisation des règles ? Qu'en est-il par ailleurs de la responsabilité pénale des professionnels de santé ? La focalisation des débats, durant de nombreuses années, sur l'indemnisation des dommages ne saurait occulter l'existence du contentieux pénal. Dans un second temps, il s'est agi de faire un bilan du dispositif d'indemnisation des accidents médicaux non fautifs par la solidarité nationale et des différentes procédures d'indemnisation. Les intervenants se sont interrogés sur l'interprétation des conditions d'indemnisation de l'aléa thérapeutique. Est-elle réellement favorable aux victimes ou au contraire trop restrictive ? Ensuite, la réflexion portera sur le choix de la procédure d'indemnisation. En instaurant une procédure de règlement amiable des dommages médicaux, le législateur entendait améliorer la situation des victimes. Or, son attractivité est remise en cause. Pourtant, le dispositif ainsi mis en place en 2002 a constitué une avancée considérable qui a inspiré d'autres législations européennes. A ce titre, dans le prolongement du programme franco-polonais sur la responsabilité médicale des Universités de Tours et Łódz, un regard polonais a été porté sur l'indemnisation des accidents médicaux. Enfin, les réflexions ont porté sur la réparation du dommage corporel ainsi que l'incidence du projet de réforme de la responsabilité civile sur cette question.



4 avril 2019 - **Médias, discours et transparence.** Journée d'études interdisciplinaires organisée par Audrey DAMIENS (MCF), Nathalie LEVY (MCF) et Jimmy BORDARIE (MCF). La publication des actes est à venir dans un numéro spécial de la revue Sociologies



Les discours sur la transparence renvoient, par contraste et dans un jeu de clair-obscur, à la notion d'opacité. Parler de transparence, c'est revendiquer ou réclamer un fonctionnement clair, qui ne soit pas dissimulé. Et pourtant si l'on parle de transparence, c'est a priori parce qu'elle ne s'impose pas d'elle-même. Celle-ci coexiste avec l'opacité que les discours sur la transparence vont pouvoir réduire, supprimer, dissimuler, ou parfois rendre plus obscure qu'elle ne l'est déjà. Ainsi, ces discours nous parlent à demi-mots des intentions de ceux qui les produisent. Ces acteurs, qu'ils soient du secteur public ou privé, visent un objectif lorsqu'ils parlent de transparence. Dans une perspective interdisciplinaire, les participants nous ont parlé de ces discours liés à la transparence et nous en ont proposé une analyse portant aussi bien sur la construction de ces discours que sur leur signification. Tout discours pose la question du rôle des médias, entendus ici au sens large, c'est à dire au sens de supports de communication. Par exemple, pour les juristes, cela peut concerner les arrêtés et décisions judiciaires ; pour les économistes, les bilans et rapports d'activités ; pour les psychologues et sociologues, cela peut concerner les entretiens ou données issues de questionnaires. Tous ces supports constituent autant de médias au même titre que les médias au sens plus traditionnel – tels que la communication institutionnelle, les médias de masse, ou encore les réseaux sociaux. A travers tout cela, nous avons souhaité surtout comprendre les intentions des acteurs lorsqu'ils parlent de transparence. Nous avons cherché alors à comprendre d'une part les enjeux liés aux processus argumentatifs mis en place dans les Discours, tenus par différents acteurs sociaux publics et/ou privés et portant sur la notion de Transparence. D'autre part, nous nous sommes intéressés aux supports utilisés pour la diffusion de ces discours, bilans, rapports, arrêtés, entretiens et Médias. C'est par exemple le cas de l'actualité juridique en lien avec la réglementation européenne sur la protection des données personnelle qui fait l'objet d'une importante communication. Cette journée d'études a été l'occasion d'interroger ces éléments pour lesquels nous espérons un éclairage pluriel grâce à des approches disciplinaires aussi diverses que la linguistique, le droit, les sciences de l'information-communication, l'économie, la sociologie ou psychologie.



4 octobre 2018
La nuit du droit - Pour voir le droit sous un nouveau jour «Droit et littérature»
 par Me Corinne BAYLAC, Me Jean-Michel SIEKLUCK, Mehdi KEBIR et Hélène MAUREL-INDART.



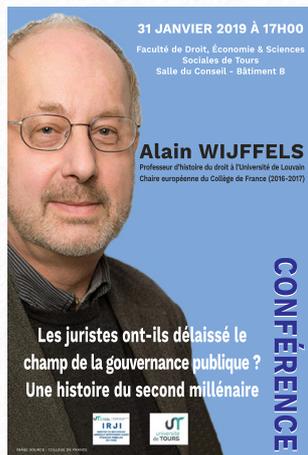
16 octobre 2018
La présence de la France devant les juridictions de l'Union européenne
 par MM. Raphaël COESME et Daniel SEGOIN, agents de la France devant la CJUE. Conférence présentée par Christine Guillard, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Tours.



26 octobre 2018
L'influence de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur la jurisprudence de la Cour constitutionnelle fédérale allemande
 par Prof. Dr. Birgit DAIBER, LL.M.Eur. Docteur en droit de l'Université Ludwig-Maximilian de Munich Associate Professor à la Faculté de droit de l'Université nationale de Séoul.

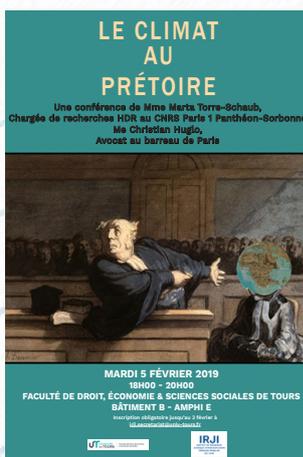


9 novembre 2018
La lutte contre la torture au sein des Nations Unies
 par Sébastien TOUZÉ, Professeur de droit public à l'Université Panthéon-Assas, Membre du Comité contre la torture des Nations Unies, Directeur de la Fondation René Cassin, Institut international des droits de l'homme.



31 janvier 2019

Les juristes ont-ils délaissé le champ de la gouvernance publique ? Une histoire du second millénaire par Alain WIJFFELS
Professeur d'histoire du droit à l'Université de Louvain, Chaire européenne du Collège de France (2016-2017).



5 février 2019

Le climat au prétoire par Mme Marta Torre-Schaub, Chargée de recherches HDR au CNRS Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Me Christian Huglo, Avocat au barreau de Paris.



28 mars 2019

Enquêter sur/dans les partis politiques par Daniel BIZEUL, Professeur de sociologie à l'Université d'Angers, Abel MESTRE, Journaliste politique au Monde et Sylvain CRÉPON, Maître de conférences en Science politique à l'Université de Tours.



6 mai 2019

Affaire Ghosn et «justice d'otage» : approche comparative du système pénal français et japonais par Ayano KANEZUKA, Avocate associée aux barreaux de Paris et de Tokyo-Daini, Lpa (Lefèvre Pelletier & associés), Chargée de cours à l'Université Keio et membre de la Société franco-japonaise des Sciences juridiques.

[Lien vers la conférence](#)

Conférence à venir

Vendredi 25 octobre 2019, conférence annuelle de Thomas VON DANWITZ, Juge et Président de la 4ème chambre de la Cour de justice de l'Union européenne.

Colloques et conférences de l'IRJI François-Rabelais mis en ligne sur Canal U



14

© Tous droits réservés à l'IRJI François-Rabelais

Ces vidéos ont pu être réalisées avec le concours de Philippe DUMAS, responsable du service audiovisuel de la Faculté de Droit, Économie & Sciences Sociales et l'atelier numérique de la MSH Val de Loire.



« L'appel : regards croisés en procédures civile et administrative », Colloque du 5 octobre 2018.
https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/l_appel_regards_croises_en_procedures_civile_et_administrative



« La distinction entre les polices administrative et judiciaire a-t-elle encore un sens ? », Colloque des 18-19 octobre 2018.
https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la_distinction_entre_les_polices_administrative_et_judiciaire_a_t_elle_encore_un_sens



« Le nouveau système européen de règlement des différends relatif aux investissements », Colloque des 15-16 novembre 2018.
https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/le_nouveau_systeme_europeen_de_reglement_des



« Le nombre et le Droit », Colloque du 23 novembre 2018 organisé par Hémisphère Droit (Association des doctorants en droit de la Faculté de Droit de Tours).
https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/le_nombre_et_le_droit



« La médiation. Autour de Thierry Bériault », Colloque du 30 novembre 2018.
https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/journee_sur_la_mediation



« Le droit de la santé à l'épreuve des nouvelles technologies », Journée d'étude du 24 janvier 2019 organisée le Master 2 Droit de la Santé et l'IRJI François-Rabelais.
https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/le_droit_de_la_sante_a_l_epreuve_des_nouvelles_technologies



« La formation des régimes autoritaires : analyse comparée de récents développements européens », Colloque du 1er février 2019.
https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la_formation_des_regimes_autoritaires



© Tous droits réservés à l'IRJI François-Rabelais

Ces vidéos ont pu être réalisées avec le concours de Philippe DUMAS, responsable du service audiovisuel de la Faculté de Droit, Économie & Sciences Sociales et l'atelier numérique de la MSH Val de Loire.



« Le climat au prétoire », Conférence du 5 février 2019.

https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/le_climat_au_pretoire



« Le droit de l'environnement permet-il de faire face à l'urgence environnementale ? », Colloque du 7 mars 2019 organisé par le Master 2 Juriste de Droit Public.

https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/le_droit_de_l_environnement_permet_il_de_faire_face_a_l_urgence_environmentale



« Loi de programmation 2018-2022 : « Redonner du sens à la peine » ? », Colloque du 8 mars 2019 organisé par le Master 2 Justice, Procès et Procédures.

https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/redonner_du_sens_a_la_peine



« Responsabilité médicale et indemnisation des accidents médicaux. Bilan et perspectives. », Colloque du 15 mars 2019.

https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la_responsabilite



« L'impôt sur la fortune immobilière », Colloque du 22 mars 2019 organisé par le Master 2 Droit du patrimoine-Ingénierie patrimoniale et l'IRJI François-Rabelais.

https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/l_impot_sur_la_fortune_immobiliere



« Le secret en affaires. De la loi du 30 Juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires au secret en affaires », Colloque du 22 mars 2019 organisé par le Master 2 Juriste d'Entreprise et l'IRJI François-Rabelais.

https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/le_secret_en_affaires



« Quel statut juridique pour une protection efficace de l'animal ? », Colloque du 4 avril 2019 organisé par Hémisphère Droit et l'IRJI François-Rabelais.

https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/quel_statut

Focus sur la CJDE



La Clinique juridique en droit européen (CJDE) a ouvert en septembre 2015 au sein du Master II Juriste européen. Éléments incontournables de l'enseignement juridique nord-américain, les cliniques juridiques s'implantent progressivement en France depuis quelques années.

Mais qu'est-ce qu'une clinique ?

Une clinique est une innovation pédagogique remplissant un objectif social. Une innovation pédagogique d'abord parce qu'elle est le lieu privilégié d'un enseignement « clinique » du droit. À l'image des études de médecine dans lesquelles les étudiants sont rapidement confrontés à de « vrais » patients souffrant de réelles pathologies, une clinique juridique permet aux étudiants de résoudre les difficultés juridiques rencontrées par les individus, entreprises ou associations. Objectif social ensuite car la vocation d'une clinique est de faciliter l'accès au(x) droit(s).

Notre Faculté de Droit se distingue par son avant-gardisme : non seulement elle a été l'une des premières (si ce n'est la première) à accueillir une clinique (celle du Master II Justice, procès et procédures), mais, en comptant la CJDE et la clinique du Master II Juriste de droit public, elle est également la première à accueillir trois cliniques !

Cette année, la troisième promotion de la CJDE a travaillé en collaboration avec la marraine du Master II Juriste européen : Mme la députée Sabine Thillaye, Présidente de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale. Son objectif ? Identifier un porteur de projet capable d'aider les structures du territoire de la 5ème circonscription d'Indre-et-Loire à se développer au niveau européen et international. Le 29 mai dernier, après trois mois d'intense travail en collaboration avec l'équipe de Mme la députée, les quatre étudiants es de la CJDE ont eu la chance de visiter l'Assemblée nationale et d'assister aux questions au Gouvernement. Surtout, ils ont brillamment présenté leur rapport à la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale, devant Mme Thillaye, ses collaborateurs et des administrateurs de l'Assemblée en charge de cette thématique. Leur prestation a été si convaincante que Mme la députée a décidé de recruter l'un-e des étudiant-es en tant que assistant-e parlementaire. Le recrutement est en cours.

Merci à Mme la députée pour sa confiance,

Bravo à nos étudiant-es pour la qualité de leur travail !



Sabine Thillaye, députée et Présidente de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, Selma Josso (MCF) et les étudiants de la clinique juridique.



* Le 7 mars 2019, **Fatma ZUWAM** a soutenu sa thèse sur **La finance islamique une alternative à la finance classique** (sous la direction de Isabelle HANNEQUART, Maître de conférences HDR)

Jury :

Isabelle HANNEQUART, Maître de conférences HDR en droit public, Université de Tours
Hadi SLIM, Professeur de droit privé, Université de Tours (Président du jury)
Fleur LARONZE, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université Haute-Alsace (Rapporteur)
Eloi DIARRA, Professeur de droit public, Université de Rouen (Rapporteur)

Résumé :

La crise financière de 2008, dite crise des subprimes, a mis en évidence la déconnexion, de plus en plus profonde, entre l'économie financière et l'économie réelle. La question s'est alors posée de réorienter la finance internationale vers des valeurs morales. Ce contexte explique l'intérêt porté à la finance islamique, qui aurait été épargnée par la crise, en raison, notamment, de l'interdiction de la spéculation (maīsir), illicite au regard du droit islamique. C'est également dans ce contexte que des études ont présenté cette finance comme une concurrente, voire une alternative à la finance conventionnelle. Cette posture peut s'appuyer sur l'extension de la finance islamique aux pays occidentaux. Elle peut aussi se prévaloir de certains arguments tournant autour d'impératifs éthiques, préconisés par l'Islam et adoptés, en théorie, par la finance islamique : interdiction de l'intérêt usuraire (ribā) et prohibition de l'incertitude (gharār) dans les termes des transactions contractuelles ; partage des profits et des pertes entre les contractants et adossement de toute opération financière à un actif tangible ; octroi de prêts gratuits (kard al-hassān) et répartition de la zakāt (aumône) aux plus démunis, mise en place d'une assurance islamique solidaire (takāfūl), constituée de contributions volontaires, et où les assurés sont en même temps des assureurs.

Mots-clés :

Adossement à un actif tangible - Finance islamique - Banque islamique - Banque islamique de développement - Intérêt usuraire (ribā) - Spéculation (maīsir) - Incertitude et hasard (gharār) - Partage des profits et des pertes - Prêts gratuits (kard al-hassān) - Assurance islamique (takāfūl) - Mūdaraba - Mūsharaka - Mūrabaha - Contrat salām - Contrat istisnā' - Produits sūkūk

* Le 29 mars 2019, **Makram ETTERD** a soutenu sa thèse sur **Les limites de la lutte contre le terrorisme en droit international** (sous la co-direction du Professeur Abdelkhaleq BERRAMDANE et du Professeur Jamel DIMASSI)

Jury :

Abdelkhaleq BERRAMDANE, Professeur émérite, Université de Tours
Jamel DIMASSI, Professeur, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Sousse
Abdelmajid ABDELLI, Professeur, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Sousse (Président et Rapporteur)
Montassar CHERIF, Maître de conférences HDR, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Sousse
Nicolas CLINCHAMPS, Maître de conférences-HDR, Université Paris 13-Paris Nord (Rapporteur)
Pierre-Yves MONJAL, Professeur de droit public, Université de Tours

Résumé :

Une analyse de la situation internationale actuelle souligne l'existence de nombreux limites et obstacles qui constituent un réel empêchement de la réalisation d'une lutte effective et efficace antiterroriste. En effet la lutte contre le terrorisme est nécessaire mais pas à n'importe quel prix. Il n'est pas question de revenir ici sur le terrorisme en général, un sujet qui, bien que général et controversé, a été beaucoup étudié en doctrine juridique et de science politique. Il n'est pas question de s'attarder beaucoup aussi sur la lutte elle-même mais de réfléchir, à partir de cette même lutte (en particulier les méthodes et les moyens qui sont utilisés à cette fin en droit interne et en droit international, les insuffisances, les débordements surtout sur le terrain judiciaire : droit applicable, droit à un procès équitable, droits de l'homme en général), sur ses limites. L'idée qui véhicule ce travail, en mettant l'accent sur la pratique et des droits comparés (français et Tunisien par exemple), consiste à dire : si cette lutte contre le terrorisme s'impose, est-ce qu'elle peut se faire à n'importe quel prix. L'objectif de cette recherche est d'étudier comment les Etats essaient de concilier entre deux impératifs, celui de la lutte contre ce fléau qui menace de plus en plus la paix et la sécurité internationales et qui dépasse bon gré mal gré les frontières d'un seul Etat et la protection des droits fondamentaux qui sont pour la plupart prévus par les textes internationaux, de droits de l'homme en particulier, mais dont la combinaison ou la conjonction avec les réglementations internes posent réellement problèmes. Raison pour laquelle, ce travail s'appuie sur un approche qui doit être avant tout d'ordre comparatifs, qu'il s'agisse des législations mises en place ici ou là ou qu'il s'agisse, et c'est l'essentiel, de l'application qui en faite par les juridictions tant internes qu'internationales. La promiscuité juridique qui existe entre le droit tunisien de la lutte contre le terrorisme, encore en gestion en fait, et l'expérience française appliquée en la matière de même que la doctrine seront d'un grand apport pour le développement de cette recherche.

Mots-clés :

Limites - lutte - terrorisme - droit international - la Communauté internationale - les méthodes et les moyens droit interne et en droit international - les insuffisances, les débordements - menace terroristes - guerre préventive - légitime défense - droit applicable - droits de l'homme - la pratique - conciliation entre deux impératifs : la liberté et la sécurité internationale.

Thèses soutenues ■ ■ ■ ■

* Le 3 avril 2019, **Audrey BOURGOIN** a soutenu sa thèse sur **Le dommage non encore survenu** (sous la direction du Professeur Fabrice LEDUC)

Jury :

Fabrice LEDUC, Professeur, Université de Tours

Aline VIGNON, Professeure de droit privé, Université d'Angers (Présidente du jury)

Patrice JOURDAIN, Professeur de droit privé, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Rapporteur)

Sophie HOCQUET-BERG, Professeure de droit privé, Université de Lorraine (Rapporteur)

Marie DUGUÉ, Professeure de droit privé, Université de Tours

Résumé :

La fonction essentielle de la responsabilité civile est la réparation du dommage. elle exige pour sa mise en oeuvre, un fait générateur, un dommage et un lien de causalité entre les deux premiers éléments. le dommage doit, à cet égard, exister de manière certaine. il appartient au demandeur d'en rapporter la preuve. il en résulte qu'un dommage purement hypothétique ou éventuel ne suffit pas à engager la responsabilité de son auteur. pour autant, une autre fonction de la responsabilité civile semble peu à peu émerger, celle de prévention. s'appuyant sur le principe de précaution, elle permet à la jurisprudence d'accorder des mesures de réparation bien que le dommage ne se soit pas encore réalisé. elle prend ainsi en compte les risques majeurs que peuvent entraîner le développement des nouvelles technologies que l'homme maîtrise peu encore et que les scientifiques ont dû mal à évaluer. en voici deux illustrations : - la première est sous les feux de l'actualité, puisqu'il s'agit de l'affaire des antennes relais placées à proximité d'une école primaire (aix-en-provence, 8 juin 2004, rtd civ 2005.146). bien qu'aucun dommage ne se soit encore produit, la commune avait demandé le retrait des antennes relais, invoquant entre autre le principe de précaution, ce que le tribunal d'instance, confirmé par la cour d'appel, a ordonné. - dans un autre registre, une personne se plaignait des projections de balles de golf sur sa propriété jouxtant un terrain de golf. aucun dommage n'était encore survenu mais la menace était sérieuse compte tenu du poids des balles. la cour de cassation condamne la société exploitant le golf alors que les conséquences des projections ne sont que potentielles et le dommage encore hypothétique (civ 2e, 10 juin 2004, rtd civ 2004.738). le droit semble ainsi de plus en plus se satisfaire d'une simple menace de survenance d'un dommage pour engager la responsabilité civile. cette nouvelle prise en compte du dommage non encore réalisé amène à s'interroger sur la permanence de l'exigence de certitude du dommage et a fortiori sur les rapports entre les deux fonctions de la responsabilité civile, réparatrice et préventive. derrière cette problématique, c'est toute la question de savoir si le traditionnel tryptique nécessaire à toute mise en oeuvre de la responsabilité civile est toujours exigé ou si l'on tend progressivement vers une disparition de l'exigence du dommage stricto sensu au profit de simples menaces, d'un risque de dommages futurs. dès lors, il s'agira d'établir une véritable typologie des dommages non encore survenus. l'évolution jurisprudentielle sus-évoquée pourrait témoigner d'un abandon de l'exigence classique de certitude du dommage pour y substituer le simple risque du dommage. l'enjeu théorique de cette mutation n'est rien moins que la naissance d'une nouvelle conception de la responsabilité civile, fondée sur les principes de précaution et de prévention, et par là-même tournée davantage vers le futur que vers le passé.

Mots-clés :

dommage non encore survenu - dommage futur - dommage possible - dommage hypothétique - mesures de prévention- cessation de l'illicite - dommage imminent - trouble manifestement illicite - mesure de réparation - réparation intégrale - réparation prévisionnelle- réparation éventuelle

Prix de thèse

Mehdi KEBIR, lauréat 2018 du Prix de la recherche de l'École Nationale de la Magistrature.



Crédit photo : École Nationale de la Magistrature

Le 20 décembre dernier, Olivier LEURENT, directeur de l'École Nationale de la Magistrature, a remis le Prix de la recherche de l'ENM à Mehdi KEBIR, Docteur en droit de l'université de Tours, pour sa thèse intitulée «le libre arbitre du juge » soutenue le 18 mars 2017 à l'École doctorale Sciences de l'homme et de la société, à Tours.

Une interview de Mehdi Kebir est en ligne sur le site de l'[École Nationale de la Magistrature](#).

Les lauréats du Prix de la recherche sont récompensés pour leurs travaux de recherche dans le domaine des pratiques judiciaires et sont gratifiés de 5000 € ainsi qu'une proposition de publication de leurs travaux dans la collection «Bibliothèque de la justice » de l'éditeur Dalloz.

Une convention CIFRE a été signée entre l'Université de Tours représentée par l'IRJI François-Rabelais et la BNP Paribas en faveur de Matija VODOPLAV dont le sujet de thèse est :

«La facilitation du commerce international des services financiers : contribution à une réflexion sur l'assurance du risque de crédit dans le secteur bancaire ».

D'un côté la recherche doit répondre aux questions de la pratique concernant la mise en œuvre de la réglementation relative à l'assurance crédit dans le secteur bancaire. L'analyse et l'interprétation des règles européennes tant qu'internationales doivent identifier l'impact sur la documentation juridique liée à l'assurance crédit bancaire. De l'autre côté, basé sur l'expérience de la pratique, l'objectif final est d'innover, d'essayer de trouver les possibilités pour surmonter les différentes approches juridiques entre les grandes puissances économiques et de proposer des instruments et les moyens pour faciliter les activités internationales dans le domaine de l'assurance crédit bancaire.



Saviez-vous qu'une bourse **CIFRE** vous permet d'intégrer un doctorant dans votre équipe pendant 3 ans ?
Le dispositif **CIFRE** est une véritable aide à l'innovation et est accessible à tout type de structure.

Dopez vos performances avec un doctorant de l'IRJI François-Rabelais

Avantages financiers :

**23 484 € brut /an minimum (CDD de 3 ans ou CDI).
Le dispositif CIFRE vous finance à hauteur de 14 000 € /an
soit 42 000 € sur les 3 ans + CIR (Crédit Impôt Recherche) possible**

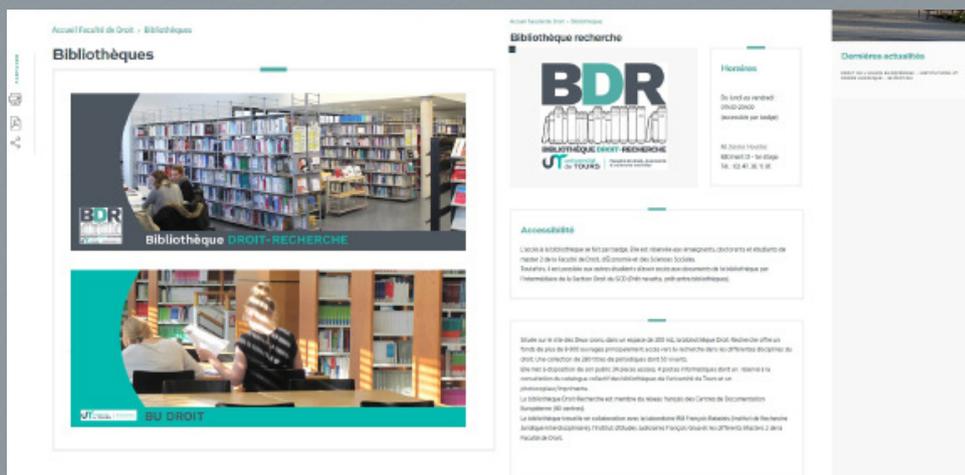


Les entreprises, collectivités ou associations apprécient les CIFRE pour ...

- Se doter de jeunes talents sans condition de nationalité
- Accéder à la recherche publique de pointe dans tous les domaines scientifiques et technologiques
 - Travailler avec un laboratoire français et étranger
- Bénéficier d'une subvention annuelle de 14 000 € et du CIR
 - Instruction des dossiers tout au long de l'année
 - Délai d'instruction : 3 mois
 - Début de la CIFRE : 4 mois
 - Dépôt des demandes de CIFRE en ligne : www.anrt.asso.fr

Les bénéficiaires pour les entreprises, collectivités ou associations :

- Un facilitateur d'innovation pour...
 - Rester compétitif : la recherche est réalisée à partir des contraintes de l'entreprise, de la collectivité ou de l'association.
 - Favoriser le démarrage d'une activité à moindre risque.
 - Se doter d'une ressource humaine très performante qui apporte des compétences nouvelles sur un projet stratégique.
 - Salarié un doctorant entre l'entreprise, la collectivité ou l'association et le laboratoire : visibilité précise des travaux de recherche.
 - Adaptation au métier de l'entreprise, de la collectivité ou de l'association.
 - Prospective des usages, réseau international.
 - Obtenir des résultats de haut niveau : accès aux ressources et compétences scientifiques de pointe du laboratoire.
 - Bénéficier d'une assurance qualité par une double sélection : sélection par les partenaires eux-mêmes, évaluation et suivi par l'ANRT (taux d'acceptation moyen : 80%).
 - Un dispositif simple à mettre en œuvre.
- Le dispositif CIFRE a 38 ans !**
- Une communauté de 14 000 docteurs, dirigeants, chercheurs... (réseau cifre.org)
7000 entreprises ; 4000 laboratoires; 3850 CIFRE en cours



La bibliothèque Droit-Recherche est réservée aux enseignants, doctorants et étudiants de master 2 de la Faculté de Droit, Économie & Sciences Sociales, elle est ouverte de 7h30 à 20h du lundi au vendredi. L'accès se fait par badge. La BDR est membre du réseau français des Centres de Documentation Européenne (40 centres).

La bibliothèque travaille en collaboration avec le laboratoire IRJI François-Rabelais, mais aussi avec l'Institut d'Études Judiciaires François Grua et les différents Masters 2 de droit de la Faculté.

Elle dispose d'un espace de 200 m2 et met à disposition de son public 34 places assises. Elle propose un fonds de plus de 9 650 ouvrages principalement accès vers la recherche dans les différentes disciplines du droit. Une collection de 287 titres de périodiques dont 51 vivants.

<https://droit.univ-tours.fr/bibliotheques/>

Publications



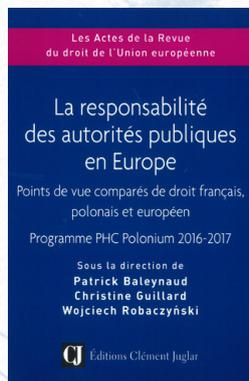
La responsabilité environnementale Recueil des travaux du Groupe de Recherche Européen sur la Responsabilité Civile et l'Assurance (GRECA)

Sous la direction de Patrice Jourdain

Éditeur : Bruylant
ISBN : 978-2-8027-6138-9

Parution : 10/2018

Résumé : La protection de l'environnement est un des enjeux majeurs du XXI^e siècle. Chacun perçoit déjà la gêne occasionnée par la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique. Plus grave, la multiplication, depuis quelques décennies, des catastrophes naturelles dues aux dérèglements du climat témoigne de l'urgence à intervenir pour assurer à terme la survie des populations. En dépit de certains freins, une prise de conscience internationale s'est fait jour qui a conduit les États à prendre divers engagements internationaux pour la protection de la planète. En dehors des actions de préventions indispensables à cette fin, il importe d'envisager la réparation des dommages causés à l'environnement. En Europe, une directive du 21 avril 2004 sur la responsabilité environnementale, en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux, a été transposée dans les droits internes des différentes États membres de l'Union européenne. Par ailleurs, les droits nationaux ont, depuis quelques temps déjà, mis en œuvre leurs propres ressources législatives et jurisprudentielles pour prévenir et réparer les préjudices écologiques...



La responsabilité des autorités publiques en Europe - Points de vue comparés de droit français, polonais et européen, Programme PHC Polonium 2016-2017

Sous la direction de Patrick Baleynaud, Christine Guillard, Wojciech Robaczyński

Éditeur : Éditions Clément Juglar

ISBN : 978-2-908735-32-1

Parution : 05/2019

Résumé : Trouvant sa source à la fois dans la Constitution de la République de Pologne du 2 avril 1997 et dans la réforme du Code civil opérée par la loi du 17 juin 2004, la responsabilité des autorités publiques est un sujet relativement récent et sensible pour les juristes polonais. Sans être directement liée au droit européen, la réforme coïncide avec la période d'adhésion du pays à l'Union européenne et se prête à la confrontation tant avec le droit de l'Union européenne qu'avec celui d'un autre État membre, plus familier de régimes de responsabilité propres aux autorités publiques. C'est ce qui a poussé les enseignants-chercheurs de Tours et Łódź à engager une recherche collective, sélectionnée dans le cadre d'un programme Polonium, Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-polonais, géré en Pologne par l'agence nationale pour l'échange académique (Narodowa Agencja Wymiany Akademickiej) et en France par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Les actes permettent ainsi de montrer que les régimes français et polonais de responsabilité, pourtant très différents, se trouvent confrontés à des interrogations comparables et tendent progressivement à se rapprocher sous l'effet, plus ou moins visible, du droit européen.

CNU section 01 - Droit privé et sciences criminelles
(27 enseignants-chercheurs titulaires, 4 PAST et 2 émérités)

ARHAB-GIRARDIN Farida, Maître de conférences HDR
 BARGAIN Gwenola, Maître de conférences
 BERTON Pierre, Maître de conférences
 BOURDOISEAU Julien, Maître de conférences HDR
 CAHN Olivier, Professeur des Universités
 CHENOT Fanny, PAST
 CAYROL Nicolas, Professeur des Universités
 COTTEREAU Vincent, Maître de conférences
 DAMIENS Audrey, Maître de conférences
 DANOS Frédéric, Professeur des Universités
 DREVEAU Camille, Maître de conférences
 DUGUÉ Marie, Professeur des Universités
 FOURMENT François, Professeur des Universités
 JULIEN Franck, PAST
 JUREDIEU Franck, Maître de conférences
 LABELLE Fabienne, Maître de conférences
 LANGÉ Daniel, Professeur des Universités émérite
 LEDUC Fabrice, Professeur des Universités
 MERINO Steven, PAST
 OPHELE-ROSSETTO Claude, Professeur des Universités
 OUDIN Federica, Maître de conférences HDR
 OUDIN Martin, Maître de conférences HDR
 PEYRONNET Marie, Maître de conférences (arrivée au 01/09/2019)
 RAVENNE Sylvain, Maître de conférences
 ROULET Vincent, Maître de conférences HDR
 SABARD Olivia, Professeur des Universités
 SLIM Hadi, Professeur des Universités
 SOTOMAYOR Raoul, PAST
 TELLIER-CAYROL Véronique, Maître de conférences HDR
 TESTU François-Xavier, Professeur des Universités
 THOMAS-TAILLANDIER Delphine, Maître de conférences
 TRAUILLIE Julie, Professeur des Universités
 TRÉMORIN Yannick, Professeur des Universités émérite

CNU section 02 - Droit public
(24 enseignants-chercheurs titulaires, 2 PAST et 3 émérités)

ABDEREMANE Karine, Maître de conférences
 ALBERT Nathalie, Professeure des Universités
 BERRAMDANE Abdelkhalq, Professeur des Universités
 BOISSEAU Pierre, Maître de conférences
 BRUNET François, Professeur des Universités
 COLLIN Mathilde, Maître de conférences HDR
 DEFOORT Benjamin, Professeur des Universités
 DELAUNAY Bénédicte, Professeur des Universités émérite
 GARBAR Christian, Professeur des Universités émérite
 GAUTRON Jérôme, Maître de conférences HDR
 GÉLY Marie-Laure, Maître de conférences HDR
 GUILLARD Christine, Maître de conférences HDR
 HANNEQUART Isabelle, Maître de conférences HDR
 JEANNOT Anne, Maître de conférences
 JOSSO Selma, Maître de conférences
 LACAILE Philippe, PAST
 LAVERGNE Benjamin, Maître de conférences
 LEROUSSÉAU Nicole, Professeur des Universités émérite
 MADELAINE Colombine, Maître de conférences
 MANSON Corinne, Maître de conférences HDR
 MONJAL Pierre-Yves, Professeur des Universités
 MOUZET Pierre, Maître de conférences HDR
 MOZOL Patrick, Maître de conférences HDR
 PELLISSIER Gilles, PAST
 ROLAND Sébastien, Professeur des Universités
 ROMAN Diane, Professeur des Universités (départ au 01/09/2019)
 ROS Nathalie, Professeur des Universités
 THIERRY Damien, Maître de conférences HDR
 TOURET Corinne, Maître de conférences HDR

CNU section 03 - Histoire du droit et des institutions
(3 enseignants-chercheurs titulaires)

CHAUVIN-HAMEAU Paul, Maître de conférences
 DEROUCHE Alexandre, Professeur des Universités
 MOURÉ Stéphane, Maître de conférences

CNU section 04 - Science politique
(3 enseignants-chercheurs titulaires)

BOUTALEB Assia, Professeur des Universités (départ au 01/09/2019)
 CRÉPON Sylvain, Maître de conférences
 PARTHENAY Kevin, Professeur des universités (arrivée au 01/09/2019)
 VITIELLO Audric, Maître de conférences HDR

CNU section 05 - Sciences économiques
(6 enseignants-chercheurs titulaires)

BOUSQUET Alain, Professeur des Universités
 CONCETTINI Silvia, Maître de conférences
 FAUVELLE-AYMAR Christine, Maître de conférences HDR
 FAVARD Pascal, Professeur des Universités
 KOSSI Yann, Maître de conférences
 LÉVY Nathalie, Maître de conférences

Visiteur

LE GLASS Louis-François, Caisse des Dépôts et Consignations

Liste des doctorants de l'IRJI François-Rabelais ■ ■ ■ ■

Nom, prénom, titre de la thèse, directeur de thèse, (date de première inscription en thèse)

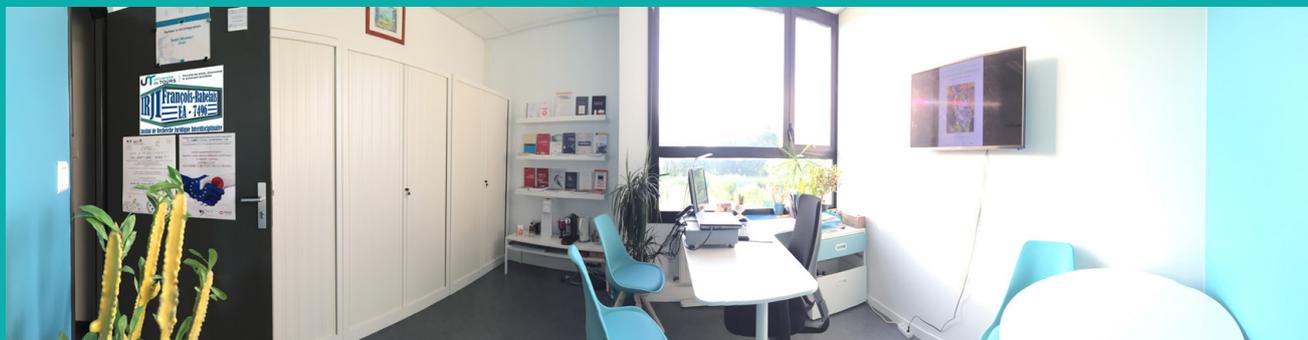
- ABU SEIF Yuzar, *Les migrants et demandeurs d'asile devant la Cour européenne des droits de l'homme*, thèse dirigée par le Professeur Abdelkhaleq BERRAMDANE (18/11/14)
- ADEOSSI Adechinan, *L'aménagement du temps en procédures pénales française et béninoise comparées*, thèse co-dirigée par les Professeurs François FOURMENT et Eric Codjo MONTCHO AGBASSA (11/10/17)
- ALMUTAIRI Abdulrahman Ghazi, *L'aléa monétaire-Etude droit comparé franco-arabie saoudite*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (20/01/15)
- ALSGHAYIR Ala Abulkasim, *L'Union européenne et la crise libyenne*, thèse dirigée par le Professeur Abdelkhaleq BERRAMDANE (11/12/17)
- ANDAGUI OLENDE Dastern, *L'obtention des aveux par mauvais traitement : étude de droit français et de droit gabonais comparés*, thèse co-dirigée par les Professeurs François FOURMENT et Charles MBA OWONO (28/11/18)
- ANIAMBOSSOU Cossi Dorothé, *La responsabilité civile du vétérinaire*, thèse dirigée par la Professeure Aline VIGNON-BARRAULT (15/12/12)
- APPERT Clémence, *L'office du juge d'appel en contentieux administratif*, thèse dirigée par le Professeur Benjamin Defoort (20/09/18)
- AUBELLE Vincent, *La commune nouvelle constitue-t-elle le socle d'une nouvelle architecture territoriale ?*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (03/01/17)
- AYASSOU Madji, *Collectivités territoriales et innovations*, thèse dirigée par Patrick MOZOL, Maître de conférences HDR (09/01/17)
- BALZINGER Cyrielle, *Vente immobilière et pollution des sols*, thèse dirigée par Damien THIERRY, Maître de conférences HDR (04/12/17)
- BENOIT ISART Pauline, *Intelligence artificielle et robotique en santé*, thèse dirigée par Farida ARHAB-GIRARDIN, Maître de conférences HDR (30/10/18)
- BRAIK Yani, *La sécurité juridique du cotisant*, thèse dirigée par Julien BOURDOISEAU, maître de conférences HDR (07/12/15)
- BROSSET BRIAND Marion, *Ordre public et concurrence*, thèse dirigée par le Professeur François BRUNET (03/10/16)
- BROU Akassi, *Le formalisme en matière immobilière*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (27/11/14)
- BRUNIE Juliette, *Etude comparée de l'indemnisation des dommages subis à l'hôpital public et en clinique privée*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ALBERT (19/09/17)
- BUI Huong Giang, *Les conflits en mer de Chine méridionale. Le cas du Vietnam au regard des prétentions des autres Etats de la région*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ROS (21/11/17)
- CHAUSFOIN Antoine, *La division de la propriété immobilière*, thèse dirigée par le Professeur Yannick TREMORIN (23/09/13)
- CORBY Xavier, *L'obligation constatée par jugement*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (03/10/16)
- COSSO Mélanie, *L'évolution du partage des risques financiers dans les contrats administratifs*, thèse dirigée par la Professeure Bénédicte DELAUNAY (15/11/12)
- CRINON Antonin, *Précarité et droit : recherches sur la construction d'une notion juridique*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (01/10/15)
- DAMBABA Mohamed Sanghur, *Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale en Afrique : cas du Bénin, du Sénégal et du Togo*, thèse co-dirigée par Pierre MOUZET, Maître de conférences HDR et Ibrahim SALAMI (24/11/15)
- DELACOURE Elodie, *Réflexions sur la séparation des fonctions judiciaires dans le procès pénal*, thèse dirigée par le Professeur François FOURMENT (20/09/16)
- DELCHER Emilie, *L'intégration sans l'adhésion à l'union européenne : le cas de l'espace économique européen*, thèse dirigée par les Professeurs Pierre-Yves MONJAL et Sébastien ROLAND (02/04/13)
- DIALLO Harouna, *La consolidation de la paix des Nations-Unies dans une situation post-confliktuelle. Le processus DDR au Mali et les anciens combattants*, thèse dirigée par Nathalie DUCLOS, Maître de conférences HDR (24/01/19)
- DIEU Erwan, *De la prévention de la récidive à la désistance : étude de sciences criminelles des pratiques correctionnelles*, thèse co-dirigée par Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR et le Professeur Nicolas COMBALBERT (05/12/18)
- DJAITO Codjo Adjeoda, *Le cautionnement en droit français et au sein de l'espace OHADA : étude comparée et évolutions*, thèse dirigée par le Professeur Frédéric DANOS (07/12/18)
- DOGAN-YILMAZ Humeyra, *The Gender criticism of the asylum-seeking regimes of Turkey and its place in international law*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (20/07/17)
- DOUADJIA Menad, *Le conseil patrimonial immobilier*, thèse dirigée par la Professeure Claude OPHÈLE (17/10/18)
- DU Sinan, *Les enquêtes des espaces périurbain pour reconstruire les villes chinoises*, thèse dirigée par Didier BOUTET, Maître de conférences HDR (27/10/14)
- DUPREZ Richard, *La protection juridique des protocoles de communication*, thèse dirigée par le Professeur François-Xavier TESTU (29/10/15)
- EMTAWBEL Seda, *La justice transitionnelle dans le monde arabe*, thèse dirigée Isabelle HANNEQUART, Maître de conférences HDR (30/09/14)
- FILLET Geoffrey, *Les conventions constitutionnelles en droit français*, thèse dirigée par Pierre MOUZET, Maître de conférences HDR (21/11/17)
- FONTAINE François, *La responsabilité civile dans les relations de travail triangulaires*, thèse dirigée par la Professeure Olivia SABARD (24/10/18)
- GOMEZ Henri, *La judiciarisation des actions des forces armées françaises en opérations extérieures*, thèse dirigée par le Professeur François FOURMENT (04/12/18)
- GOUDJIL Sofian, *Analyse historique et idéologique des réformes pénales depuis 1981*, thèse co-dirigée par Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR et le Professeur Laurent REVERSO (22/10/12)
- HACENE Anaïs, *La pluralité de responsables en droits privé et public de la responsabilité*, thèse dirigée par le Professeur Fabrice LEDUC (22/10/12)

Liste des doctorants de l'IRJI François-Rabelais ■ ■ ■ ■

Nom, prénom, titre de la thèse, directeur de thèse, (date de première inscription en thèse)

- HEMA Maïghin Gwladys, *L'exploitation des ressources naturelles et le droit à un niveau de vie suffisant en Afrique de l'Ouest francophone*, thèse dirigée par Isabelle HANNEQUART, Maître de conférences HDR (09/10/15)
- HERMAND Thomas, *Cour d'assises : entre oralité des débats et écrits judiciaires*, thèse dirigée par le Professeur François FOURMENT (26/11/15)
- HIOL Stéphanie, *Cour de justice et conseil d'état : un dialogue entre juges ?*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (06/01/17)
- HORLAVILLE Clotilde, *La valeur en droit public*, thèse dirigée par le Professeur François Brunet (04/10/18)
- HUNAUT Nicolas, *Le dommage corporel*, thèse dirigée par Julien BOURDOISEAU, Maître de conférences HDR (23/11/17)
- KADJIKI Essoham, *Le comité des finances locales*, thèse dirigée par Pierre MOUZET, Maître de conférences HDR (29/09/17)
- KEKE Sakre, *Le renforcement de la démocratie participative par la protection des données numériques à caractère personnel. Etude comparative France - Côte d'Ivoire*, thèse dirigée par Patrick MOZOL, Maître de conférences HDR (09/11/17)
- KERROUMI Nezha, *La protection du consommateur des services bancaires et financiers en droit français et marocain*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (05/12/14)
- KHAFIF Anass, *Le droit de la régulation économique (recherches comparées sur le rapport de l'état à l'économie - cas du Maroc et de la France)*, thèse co-dirigée par les Professeurs Pierre-Yves MONJAL et David MELLONI (28/09/15)
- KOUASSI Kouakou Samuel, *La profession d'avocat en France et le droit de l'Union Européenne*, thèse dirigée par le Professeur Sébastien ROLAND (17/01/18)
- LEBIED Joachim, *La loyauté des relations contractuelles*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ALBERT (04/11/13)
- LUCIENNE Léa, *Speciala Generalibus derogant*, thèse dirigée par le Professeur Fabrice LEDUC (09/10/12)
- MADI Saidali, *Enjeux et perspectives de la coopération intercommunale sur le département de Mayotte*, thèse dirigée par Corinne TOURET, Maître de conférences HDR (21/11/17)
- MASQUILIER Ariane, *La fonction publique et le principe de non-discrimination (Recherche de droit comparé franco-canadien)*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (29/10/18)
- MESSIGA Kokougan, *La responsabilité internationale des Etats en mer*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ROS (22/11/16)
- NAZZAL Sam, *Géopolitique du Chantage ou l'impact du chantage politique et économique régional et international sur le problème palestinien*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (30/10/2018)
- NTOUTOUME MINTOGUE Jacinthe, *Les spécialités du droit pénal douanier français*, thèse dirigée par Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR (13/02/17)
- PAKHOMOFF Natacha, *Essai sur une théorie générale des propriétés collectives*, thèse dirigée par le Professeur Frédéric DANOS (11/10/17)
- PAOLANTONACCI Marion, *La bonne foi à l'aune de la réforme du droit des contrats*, thèse dirigée par la Professeure Claude OPHÈLE (07/12/16)
- RAMEL Magali, *Le droit à l'alimentation dans l'Union européenne*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (06/10/14)
- ROSSETTO Claire, *Le service gratuit*, thèse dirigée par le Professeur Fabrice LEDUC (25/09/14)
- SILBERMAN Éric, *Le cannibalisme en droit pénal*, thèse co-dirigée par la Professeure Claude OPHÈLE et Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR (06/01/15)
- STIEN Arnaud, *Les cellules de renseignement financier*, thèse dirigée par le Professeur Olivier CAHN (10/10/16)
- TARDIF Anthony, *L'immunité en droits privé et public de la responsabilité*, thèse dirigée par le Professeur Fabrice LEDUC (01/12/11)
- THIBAUDEAU Benjamin, *La preuve médico-légale*, thèse dirigée par le Professeur Olivier CAHN (10/10/16)
- THUILLIER THOMAS, *Le droit public des catastrophes naturelles*, thèse co-dirigée par la Professeure Nathalie ALBERT et Corinne MANSON, Maître de conférences HDR (29/09/14)
- VODOPLAV Matija, *La facilitation des investissements, dans le domaine des marchés financiers : contribution à une réflexion sur les accords de libre-échange de la nouvelle génération*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (08/12/16)
- YALCIN Levent, *La liberté d'expression des minorités en Turquie et la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales*, thèse dirigée par le Professeur Olivier CAHN (10/11/15)
- YAMBA TAMBIKISSA Inès, *L'autorité de la chose jugée au pénal sur le prud'hommale*, thèse dirigée par Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR (21/11/17)





Adresse :

Faculté de Droit, Économie & Sciences Sociales
 IRJI François-Rabelais (EA 7496)
 Bâtiment D - Bureau 117
 50 avenue Jean Portalis - BP 0607
 37206 TOURS CEDEX 3

Véronique PICARD (Ingénieur d'études) est responsable administrative de l'IRJI François-Rabelais.
veronique.picard@univ-tours.fr Téléphone : 02 47 36 11 70

Claire GAUMÉ (Assistante administrative) est secrétaire de l'IRJI François-Rabelais
irji.secretariat@univ-tours.fr Téléphone : 02 47 36 13 56 (le matin)

Xavier HOUILLER (Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales) est responsable de la Bibliothèque Droit-Recherche associée à l'IRJI François-Rabelais.
xavier.houiller@univ-tours.fr Téléphone : 02 47 36 11 81

L'IRJI François-Rabelais sur le web :

Page web <https://irji.univ-tours.fr/>

Page facebook <https://www.facebook.com/InstitutdeRechercheJuridiqueInterdisciplinaire/>

Lien twitter https://twitter.com/IRJI_FrRabelais

Chaine Youtube https://www.youtube.com/IRJI_FrRabelais

Lien Canal U <https://www.canal-u.tv/producteurs/irji>

PLAN D'ACCÈS

